



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 mai 2019

Délibération n° 2019-05-153

Date d'affichage : 21 mai 2019

Nombre de membres : 77

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 66

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 27 mai 2019 à 20 h 30 sur convocation en date du 21 mai 2019 signée de Jean-Louis BAUDRON, en salle « Thierry La Fronde » à Janville.

Étaient présents :

M. Eric PROUTHEAU (ARDELU), M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX), M. Alexandre JAQUEMET (BARMAINVILLE), M. Didier BOUVARD (BAUDREVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOCHE EN DUNOIS), M. Marcel PEIGNÉ (BAZOCHE LES HAUTES), M. Jean-Claude BAYARRI (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Fulbert LEVEILLARD (COURBEHAYE), M. Bernard BOUCHER (DAMBON), M. Jean-François ROBERT, M. Marc VINCHON donne pouvoir à Mme Michèle LEGRAND, Mme Michèle LEGRAND (EOLE EN BEAUCE), M. Hervé HAMMON (FONTENAY SUR CONIE), M. Francis BESNARD M. Elie CHIMIER donne pouvoir à M. Francis BESNARD (FRESNAY L'ÉVEQUE), M. Laurent CLEMENTONI (GARANCIÈRES EN BEAUCE), M. Xavier DORET, Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Richard WIELGOCKI (GOUILLONS), M. Benoît MESLAND (GUILLEVILLE), M. Frédéric MONA (INTREVILLE), M. Jean-Michel GOUACHE, M. Jean-Louis BAUDRON, M. Christian NAOUR, M. Sébastien DAVID, (JANVILLE EN BEAUCE), M. Marc GUERRINI, Mme Véronique LHOSTE, Mme Pascale FAUCONNIER, M. Patrick PARIS, M. Francis CHARTIER, M. Didier ROQUET, M. Jacques TICOT, Mme Lydia CHOUGNY, M. Philippe COSSAY, M. Alain ALLELY (LES VILLAGES VOVEENS), M. Hugues ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Luc LEGRAND (LOIGNY LA BATAILLE), M. Jean-Pierre PORCHER (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGÉ donne pouvoir à M. Philippe GAUCHERON (LUMEAU), M. Gérard COUTURIER (MEROUVILLE), Mme Marie-Hélène HUBERT (MOUTIERS EN BEAUCE), M. Jacky TESSIER (NOTTONVILLE), M. Alain DUPUIS (OINVILLE SAINT LIPHARD), M. Gilles CROSNIER, M. Roger HUDEBINE donne pouvoir à M. Gilles CROSNIER (ORGERES EN BEAUCE), M. René DAUVILLIERS (OYSONVILLE), M. Jean-Paul DURAND (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), M. Olivier JORIS (PRASVILLE), Mme Laëtitia VARET (RECLAINVILLE), Mme Martine BALDY, M. Jean-Marc DUPRE (SAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoît PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Benoît CÔME (TILLAY LE PENEUX), M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON, M. Bruno GUITTARD, Mme Nathalie VALENTIN donne pouvoir à M. Laurent LECLERCQ, M. François CLOUET, Mme Guillemine DELACHAUME-ECHIVARD donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON (TOURY), M. Pascal JOUSSE (TRANCRAINVILLE), M. Philippe GAUCHERON (VARIZE), M. Jacky GUEDOU (VILLARS), Mme Martine BAUVILLARD.

Madame Yolande LETORT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de ferme éolienne de Lion-en-Beauce

Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017187-0001 en date du 6 juillet 2017 portant réduction de périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce, et n° 2017289-0002 en date du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu l'avis de la MRAE

Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que « Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

Le projet de ferme éolienne du Lion-en-Beauce comporte l'implantation de 3 éoliennes (voir plan annexé à la présente délibération) de 2,625 MW pour une puissance totale de 7,875 MW sur la commune de Lion-en-Beauce.

Considérant que certaines communes incluses dans le périmètre d'affichage de l'avis de l'enquête faisant partie du territoire communautaire

Décide avec 62 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- D'émettre un avis favorable concernant le projet de ferme éolienne de Lion en Beauce



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 mai 2019

Délibération n° 2019-05-153

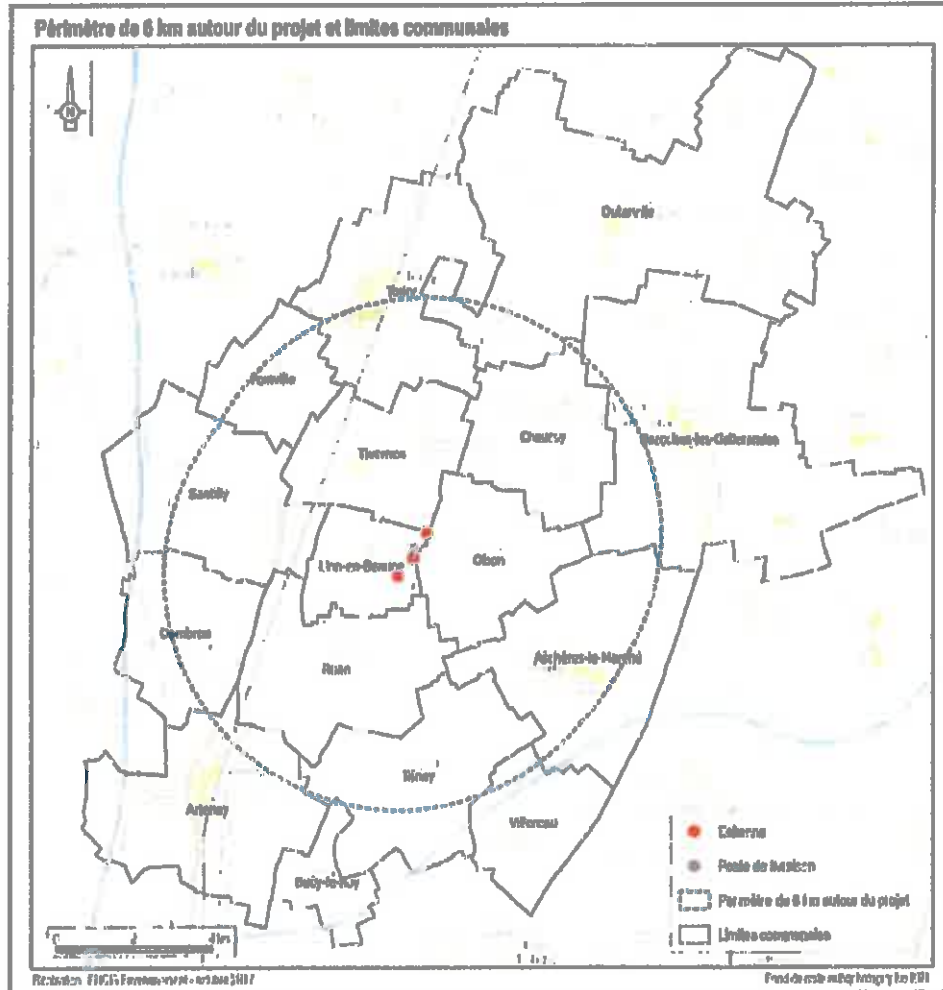
Date d'affichage : 21 mai 2019

Nombre de membres : 77

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 66



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Louis BAUDRON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070158-20190521-2019-05-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019